

## BULLETIN D'INSCRIPTION CONTRAT DE FORMATION

### COMMENT M'INSCRIRE ?



#### 1 - CONFIRMEZ LA DISPONIBILITÉ DES DATES CHOISIES

en nous contactant par téléphone au 06 95 53 13 27 ou au 09 54 65 72 34, ou encore par mail à : [contact@efth.fr](mailto:contact@efth.fr)



#### 2 - REMPLISSEZ LE BULLETIN D'INSCRIPTION

1 bulletin à remplir par niveau de formation (un bulletin complet pour technicien, un second pour praticien, etc...)



**3 - RENVOYEZ LE BULLETIN** dûment complété **AINSI QUE LA TOTALITÉ DU PAIEMENT** (suivant le mode de paiement choisi / cf. page 2) par courrier au siège social : EFTH, 948, route des anciens combattants d'Indochine, Centre commercial Vignelongue, 83500 LA SEYNE-SUR-MER. Tout dossier incomplet ne sera pas traité.



#### 4 - VOUS RECEVREZ UN E-MAIL DE CONFIRMATION

dès que nous recevrons votre courrier.



#### 5 - VOUS RECEVREZ UN E-MAIL DE CONVOCATION

environ une semaine avant le début de la formation avec l'adresse du lieu de formation sur Toulon et le nom du formateur.



**TOUTE L'ÉQUIPE DE L'EFTH VOUS REMERCIE** pour votre inscription. Nous vous souhaitons la bienvenue dans notre école.

### MES INFORMATIONS

NOM :  PRÉNOM :

Date de Naissance :  /  /  Commune de naissance :

Département de naissance :  Adresse :

Code postal :  Ville :

E-mail :  @

Téléphone :

### JE CHOISIS LA FORMATION SUIVANTE

VILLE :

Technicien en hypnose thérapeutique

Praticien en hypnose thérapeutique

Maître Praticien en hypnose thérapeutique

Hypnose Rapide

Psychopathologie

Refaire une formation gratuitement :  
.....

### JE CHOISIS LES DATES DE MA FORMATION<sup>(1)</sup>

du :  /  / 2 0  au :  /  / 2 0

du :  /  / 2 0  au :  /  / 2 0

et du :  /  / 2 0  au :  /  / 2 0

(1) Sous réserve de disponibilités / Voir calendrier des dates sur le site internet / Confirmez la disponibilité des dates choisies en nous contactant par téléphone au 06 95 53 13 27 ou par mail à : [contact@efth.fr](mailto:contact@efth.fr)

### LIEU DE FORMATION

Toutes nos formations ont lieu à LA SEYNE-SUR-MER, commune limitrophe de **TOULON (83)**, et sur les communes de **MARSEILLE (13)**, **BORDEAUX(33)**, **LYON(69)** et à **TAHITI**.

### MODE DE PAIEMENT CHOISI

- Je règle la formation en intégralité en CB, sur le site de l'EFTH  
Rendez-vous sur la page : [www.efth.fr/inscrip-formation-hypnose-toulon](http://www.efth.fr/inscrip-formation-hypnose-toulon)
- Je règle un acompte de 20% en CB, sur le site de l'EFTH et la totalité de la somme restante par chèque(s)  
Rendez-vous sur la page : [www.efth.fr/inscrip-formation-hypnose-toulon](http://www.efth.fr/inscrip-formation-hypnose-toulon)
- Je règle la formation par virement(s) bancaire(s)
- Je règle la formation par chèque(s)

### PAIEMENT PAR VIREMENT BANCAIRE (NOUS CONTACTER POUR OBTENIR LE RIB)

Attention : pour les règlements par virements bancaires, la dernière mensualité doit être réglée avant le début de la formation.

Je règle la formation en intégralité par virement, en une fois, soit :  € <sup>(1)</sup>  
à effectuer à la date du  /  / 2 0

OU

Je règle un acompte de 20% par virement soit :  € <sup>(1)</sup>  
à effectuer à la date du  /  / 2 0  et je règle la totalité de la somme restante par virements, en :



**1 mensualité** de  €  
 à effectuer à la date du :  /  / 2 0

**2 mensualités** de  € à effectuer aux dates suivantes :

1ère mensualité : le  /  / 2 0

2ème mensualité : le  /  / 2 0

**3 mensualités** de  € à effectuer aux dates suivantes :

1ère mensualité : le  /  / 2 0

2ème mensualité : le  /  / 2 0

3ème mensualité : le  /  / 2 0

**4 mensualités** de  € à effectuer aux dates suivantes :

1ère mensualité : le  /  / 2 0

2ème mensualité : le  /  / 2 0

3ème mensualité : le  /  / 2 0

4ème mensualité : le  /  / 2 0

**5 mensualités** de  € à effectuer aux dates suivantes :

1ère mensualité : le  /  / 2 0

2ème mensualité : le  /  / 2 0

3ème mensualité : le  /  / 2 0

4ème mensualité : le  /  / 2 0

5ème mensualité : le  /  / 2 0

(1) Cf. annexe page 4. Chaque mensualité doit être supérieure à 100€.



**PAIEMENT PAR CHÈQUE**

Je règle la formation en intégralité par chèque, en une fois, soit :  € (2)

OU

Je règle un acompte de 20% par chèque soit :  € (2)

et je règle la totalité de la somme restante par chèques, en :

- |  |  |
|--|--|
| <input type="checkbox"/> 1 mensualité de <input type="text"/> €  | <input type="checkbox"/> 4 mensualités de <input type="text"/> € |
| <input type="checkbox"/> 2 mensualités de <input type="text"/> € | <input type="checkbox"/> 5 mensualités de <input type="text"/> € |
| <input type="checkbox"/> 3 mensualités de <input type="text"/> € |  |

**PAIEMENT PAR CB ET CHÈQUE(S)**

Je règle un acompte de 20% par CB soit :  €

et je règle la totalité de la somme restante par chèques, en :

- |  |  |
|--|--|
| <input type="checkbox"/> 1 mensualité de <input type="text"/> €  | <input type="checkbox"/> 4 mensualités de <input type="text"/> € |
| <input type="checkbox"/> 2 mensualités de <input type="text"/> € | <input type="checkbox"/> 5 mensualités de <input type="text"/> € |
| <input type="checkbox"/> 3 mensualités de <input type="text"/> € |  |

(2) à l'ordre de l'EFTH. Le premier chèque sera encaissé sous 10 jours. Cf. annexe page 4. Merci de mentionner les dates d'encaissement au dos des chèques, chaque mensualité doit être supérieure à 100€.

**ANNEXE : DÉTAIL DES TARIFS & ACOMPTES**

FORMATION	DURÉE	MONTANT	ACOMPTE 20%
Technicien en hypnose thérapeutique	10 jours	1500 €	300€
Praticien en hypnose thérapeutique	14 jours	2100 €	420€
Maître Praticien en hypnose thérapeutique	12 jours	1800€	360€
Pack Essentiel (Technicien + Praticien)	24 jours	3300€ (au lieu de 3600€)	660€
Pack Intégral (Technicien + Praticien + Maître Praticien)	36 jours	5000€ (au lieu de 5400€)	1000€
Hypnose Rapide	3 jours	490€	98€
Psychopathologie	3 jours	490€	98€

Date de mise à jour du document : 23/01/2022

## LE STAGIAIRE SIGNATAIRE PREND CONNAISSANCE DE L'ENSEMBLE DE CE QUE SUIT :

L'objet de la présente formation professionnelle ne présente pas de lien avec une démarche médicale visant notamment à établir un diagnostic ou à traiter une maladie.

Cette formation ne saurait être appréhendée comme une alternative à une quelconque thérapie qui ressortit à la compétence d'une profession réglementée.

L'organisme de formation se réserve le droit de ne pas donner suite à une demande d'inscription pour des motifs tenant à la sécurité des personnes, à l'éthique professionnelle, aux capacités d'accueil ou à tout autre motif non discriminatoire lié au bon déroulement des phases de formation professionnelle.

Toute personne présentant une fragilité ou un trouble notamment de nature psychiatrique ou psychologique ne peut participer à la formation et est invitée à se rapprocher d'un professionnel compétent en la matière. En cas de doute, le stagiaire doit prévenir l'organisme de formation au moment de l'inscription. En tout état de cause, le stagiaire est tenu d'en informer sans délais l'organisme EFTH qui ne saurait être tenu responsable d'un trouble découlant d'une fragilité psychologique exprimée ou révélée au cours ou postérieurement à la formation.

Dans le respect des législations et réglementations notamment professionnelles et éthiques, les formateurs qui interviennent au cours de la formation bénéficient d'une liberté d'action et d'une indépendance technique dans leur exercice professionnel.

Le stagiaire peut être exclu de toute ou partie de la formation organisée par l'EFTH sans aucun droit au remboursement dès lors que les formateurs constatent que le comportement dudit stagiaire est de nature à perturber gravement la formation dans des conditions qui rendent impossible le maintien de sa présence lors des séances de formation et notamment lorsque son comportement traduit une fragilité incompatible avec la poursuite du suivi de la formation, met en danger la santé du stagiaire, d'un autre participant ou d'un formateur, ou encore est constitutif d'un trouble grave à l'ordre public ou aux bonnes moeurs. Le passage d'un niveau de formation au suivant est validé en fonction des acquis de chaque stagiaire. Les validations de Technicien et Praticien ont une autorité et une valeur de reconnaissance interne à l'organisme de formation professionnelle et ne seront délivrées que sur démonstration des compétences théoriques et techniques du stagiaire. Il est précisé que ces diplômes et titres n'ont pas valeur de diplôme reconnu par l'Etat et ne permettent pas, par eux-mêmes, de revendiquer la qualité de psychothérapeute ou de psychologue. Conformément à la loi informatique et libertés et en application du RGPD, le stagiaire signataire dispose d'un droit d'accès de modification, de consultation et de suppression de ses données personnelles et sensibles détenues par l'organisme de formation professionnelle.

Conditions de participation :

Article 1 : Objet du contrat :

Ce contrat est conclu entre l'EFTH, organisme de formation dirigé par Morgan Perie, enregistré à la DIRECCTE des Bouches de Rhône sous le numéro 93830626383 (ce numéro ne vaut pas agrément de l'état) et le signataire en application des dispositions du livre IX du Code du travail portant relatif à la formation professionnelle continue dans le cadre de la formation professionnelle tout au long de la vie. Cette formation répond aux objectifs fixés par les dispositions des articles L. 6311-1 et L.6313-1 et suivants du code du travail en délivrant notamment des actions de formation de nature à permettre l'acquisition, l'entretien ou le perfectionnement des connaissances.

Article 2 : Dispositions financières :

Les tarifs sont exposés dans un document annexe à ce contrat. Le signataire peut joindre à ce contrat un acompte représentant 20% du montant total de la formation, accompagné du reste dû (jusqu'à 5 mensualités). Le signataire peut aussi choisir de régler la formation en une seule fois et joindre à ce contrat le paiement intégral. Le signataire dispose ensuite d'un délai de rétractation de 10 jours. A l'issue de ce délai de rétractation, l'intégralité du prix de la formation est dû par le stagiaire sous réserve de l'application des dispositions de l'article L6353-6 du code du travail dans sa version en vigueur au jour de la signature. Une fois le délai de rétractation dépassé, les participants ne pourront plus déplacer ou annuler leurs dates de formation sauf cas de force majeure. En cas de modification ou d'annulation, le retour gratuit sera utilisé. Les différents versements sont effectués par chèques. Le tarif de la formation ne comprend ni l'hébergement ni les repas, qui sont à la charge du stagiaire. Toute participation à une formation offre la possibilité pour les participants de se réinscrire gratuitement une seconde fois, dans un délai de 2 ans suivant la première participation, en fonction des places disponibles. (Offre réservée aux seules formations d'hypnose Thérapeutique niveaux Technicien, Praticien, Maître Praticien).

Article 3 : Inexécution totale ou partielle de la convention du fait de l'organisme :

En cas d'inexécution partielle ou totale de l'action de formation, du fait de l'organisme, les sommes indûment perçues seront remboursées (article L. 6354-1 du code du travail) L'organisme se réserve le droit d'annuler une formation, pour raison pédagogique, ou à cause d'un nombre de participants trop peu élevé. Dans ce cas les sommes versées seront intégralement remboursées.

Article 4 : Inexécution totale ou partielle de la convention du fait du stagiaire :

En cas d'abandon de la formation par le stagiaire en raison de la survenance d'un événement imprévisible, irrésistible et extérieur à sa personne s'analysant en un cas de force majeure, seules les prestations effectivement dispensées seront dues au prorata temporis de leur valeur prévue au présent contrat sous réserve d'un report prévu de la formation à laquelle le stagiaire a été empêché d'assister. La preuve de la survenance d'un cas de force majeure incombe au stagiaire. Dans le cas de survenance d'un événement ne présentant pas les caractères d'un cas de force majeure, le stagiaire reste redevable de l'intégralité de la somme due pour la totalité de la formation et ne peut le cas échéant prétendre à ce titre à un quelconque remboursement.

Article 5 : Différends éventuels

Si une contestation ou un différend ne peuvent être réglés à l'amiable : Le tribunal de TOULON sera seul compétent pour régler le litige.

Fait à :

Le :

 /  / 

Le stagiaire, après avoir pris connaissance, compris et approuvé sans contrainte l'ensemble des conditions exposées appose la mention manuscrite « lu et approuvé » ainsi que sa signature.

Le Stagiaire (Nom, Prénom) Mention « Lu et Approuvé »

Pour l'EFTH, Morgan Perie

## NOS TARIFS

FORMATION	DURÉE /JOURS	DURÉE /HEURES	TARIF
Technicien en hypnose thérapeutique	10 jours	70 heures	1500€
Praticien en hypnose thérapeutique	14 jours	98 heures	2100€
Maître Praticien en hypnose thérapeutique	12 jours	84 heures	1800€
Hypnose Rapide	3 jours	21 heures	490€
Psychopathologie	3 jours	21 heures	490€
Supervision (1 <sup>ère</sup> supervision offerte)	1 jour	7 heures	80€

## NOS FORMULES ÉCONOMIQUES

### LE PACK ESSENTIEL

Vous souhaitez obtenir les 2 premiers niveaux de certification en hypnose thérapeutique indispensables à l'exercice du métier d'hypnothérapeute, économisez grâce à la formule essentielle.



### LE PACK INTÉGRAL

Vous souhaitez disposer du plus haut niveau de certification en hypnose thérapeutique, économisez grâce à la formule intégrale.





### **TECHNICIEN - NIVEAU 1 EN HYPNOSE THÉRAPEUTIQUE**

Maîtrisez les structures primordiales de l'Hypnose thérapeutique grâce à notre formation de premier niveau. Cette formation s'adresse à tous sans pré-requis. Vous saurez construire une séance de A à Z : Préparation du terrain du changement, création de l'alliance thérapeutique et du rapport hypnotique, modification de l'état de conscience et mobilisation des ressources intérieures.



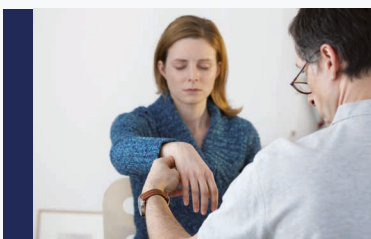
### **PRATICIEN - NIVEAU 2 EN HYPNOSE THÉRAPEUTIQUE**

Approfondissez les connaissances en Hypnose thérapeutique grâce à notre formation de second niveau, requise pour exercer professionnellement. Cette formation vous permet d'enrichir votre boîte à outils afin de vous adresser à un plus grand nombre de consultants. Elle permet également de pratiquer l'Hypnose thérapeutique avec plus d'aisance pour vous aider à développer votre propre style.



### **MAÎTRE PRATICIEN - NIVEAU 3 EN HYPNOSE THÉRAPEUTIQUE**

Perfectionnez vos connaissances en Hypnose thérapeutique grâce aux techniques les plus récentes, empruntées à diverses formes de thérapies (PNL, EMDR, Hypnose conversationnelle et IFS). Vous pourrez établir des transversalités entre les différentes approches et les intégrer à la pratique de l'Hypnose afin d'être encore plus flexible dans l'accompagnement.



### **HYPNOSE RAPIDE**

Hypnothérapeutes, gagnez du temps lors de vos séances en détectant les sujets les plus sensibles et apprenez à faire de l'Hypnose rapidement. Vous serez aussi capable d'induire des effets hypnotiques amusants, si vous souhaitez faire de l'Hypnose de rue appelée « street Hypnose » ou de spectacle.



### **PSYCHOPATHOLOGIE**

Cette formation permet d'acquérir de solides connaissances en psychopathologie afin d'obtenir plus de sérénité dans l'accompagnement de vos consultants. Même si poser un diagnostic relève de l'habilitation seule du médecin, vous serez capable de reconnaître les principaux troubles mentaux et de connaître les limites de l'accompagnement sous hypnose.